

**COMPTE-RENDU DE SEANCE DU COMITE SYNDICAL
 DU MERCREDI 4 OCTOBRE 2017 à 20h30**

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre à vingt heures trente, le Comité Syndical des Communes de ECOUFLANT, LE PLESSIS-GRAMMOIRE, ST BARTHELEMY D'ANJOU et VERRIERES EN ANJOU, dûment convoqué par courrier adressé le vingt-sept septembre deux mille dix-sept, s'est réuni, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle BAILLEUL-NITHART, Présidente, dans la salle de réunion municipale du 51 place Jean XXIII à St-Barthélemy d'Anjou, conformément à l'article L52-1111, autorisant le Comité syndical à se réunir dans l'une de ses communes membres.

Etaient présents :

Madame Isabelle BAILLEUL-NITHART – Monsieur Patrice BARBAULT – Monsieur Joël CLATOT – Madame Christelle GAUDIN – Madame Nathalie GIRARD – Monsieur Michel HONORE – Madame Fauzia MARTIN – Madame Odile PICHON – Madame Barbara REGNIER.

Etaient absents :

Madame Christine HUU (suppléée par Monsieur Patrice BARBAULT)
 Madame Christine MARC

Le Quorum est atteint.

La secrétaire de séance est Barbara REGNIER

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1°) DCS 2017-18 : Dérogation aux tarifs de l'école de musique

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, approuve la dérogation aux tarifs de l'école de musique pour un cas particulier. L'inscription d'un jeune garçon actuellement dans un foyer de la Protection de l'enfance à St Barthélemy, donnera lieu à l'application du tarif le plus bas de la cotisation annuelle. Ceci les justificatifs habituels demandés aux familles. Seule une attestation de l'organisme sera prise en compte.

2°) DCS2017-19 : Avenants aux contrats des assistants d'enseignement artistique contractuels

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, décide d'établir un avenant de contrat aux enseignants contractuels dont l'effectif de cette rentrée a évolué. Les postes suivants sont concernés :

POSTES	VARIATION	DUREE HEBDO ANTERIEURE	NOUVELLE DUREE HEBDO
Accordéon	+ ½ heure	4h	4h 30
Piano	+ ½ heure	5h 30	6h
Guitare	+ ½ heure	15h30	16h
Trompette	+ ½ heure	5h 30	6h

3°) DCS2017-20 - Rapport d'activité 2015/2016

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, prend acte du rapport d'activité 2015/2016 rédigé par la directrice du SIAM.

4°) DCS2017-20 - Convention avec l'école de musique Henri Dutilleux

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, approuve la nouvelle convention avec l'école Henri Dutilleux, pour 2017/2018. Celle-ci est reconduite depuis quelques années et s'adapte à la situation de chaque saison musicale.

Fin de séance à 22 h54

La Présidente,
Isabelle BAILLEUL-NITHART

